

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 JUILLET 2026

Le 02 Juillet 2026, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 26 Juin 2026, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, ROBERT, MESSYASZ, CHAPPELLAN, QUILLET, FLEURT, Adjoints, MUSETTI, DALCIN, SONNI, MEYER, LE BREDONCHEL, BOYER, BAHLOUL, ROHEL, PALAT, MOIZEAU, BERNADET, BONATI, LABARERE, BERARD, CHAPOU, HUE, VERNEUIL, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. CADRET	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme FOUCHOU-LAPEYRADE	Conseillère M ^{alc}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M. CHEVALLEREAU	Conseiller Mal	qui a donné procuration à	M. ROBERT Adjoint

ABSENTS EXCUSÉS : MM LAMOU, EL KAÏM, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MESSYASZ Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

067 - OBJET : **Compte rendu des actes accomplis en vertu de la délégation d'attributions**

Ainsi qu'il est stipulé dans la délibération N° 2 du 31 Mars 2026, instituant une délégation d'attributions au Maire, selon les dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil Municipal des actes accomplis. Il s'agit de :

- ☞ **013** *Utilisation de moyens logistiques et financiers mis à disposition du SAM OMNISPORTS*
- ☞ **014** *Mise à disposition de locaux scolaires au profit de la CdC Médoc Cœur de Presqu'île*

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CE COMPTE RENDU



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20260702-0067-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 07/07/2026